



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TIPP

Question écrite n° 45647

Texte de la question

M. Bernard de Froment attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les conséquences facheuses de l'augmentation considérable du prix du gazole. Il constate, en Creuse, la mise en peril de plusieurs petites entreprises de transport, qui representent plusieurs dizaines d'emplois, confrontees au prix de vente avoisinant parfois les 5 F/litre. Il lui demande les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de proteger ces petites entreprises rurales.

Texte de la réponse

La fiscalite sur les carburants a fait l'objet d'une harmonisation au plan communautaire tant pour les structures des droits que pour les taux. L'institution en France d'un carburant professionnel doit etre autorisee par le Conseil des ministres de l'Union europeenne statuant a l'unanimité. Il convient toutefois de noter que le Gouvernement a d'ores et deja pris en compte les problemes poses par l'importance du gazole dans les charges des entreprises de transport en limitant, dans le projet de loi de finances pour 1997, la hausse de la taxe interieure sur les produits petroliers (TIPP) au niveau de l'erosion monetaire. Cette politique sera poursuivie au cours des prochaines annees. Le prix du gazole en France sera ainsi maintenu au niveau de la moyenne des quinze pays de l'Union europeenne. Cette approche concrete du probleme de la TIPP sur le gazole sera completee par une demarche du Gouvernement aupres de la Communaute europeenne pour defendre les interets des transporteurs routiers francais aussi bien en ce qui concerne la fiscalite des carburants et le carburant utilitaire que sur la necessaire harmonisation sociale.

Données clés

Auteur : [M. de Froment Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45647

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6094

Réponse publiée le : 6 janvier 1997, page 33